



2007/04/10

CONFÉRENCE DE PRESSE

Pour le PS, le défi du changement climatique et de la préservation de notre environnement doit être relevé par l'ensemble des acteurs de la société, en fonction de leurs moyens et de leurs capacités. C'est ça, l'écologie sociale. C'est l'écologie qui considère que tout le monde devra participer, en fonction de ses moyens, à l'effort pour sauver la planète.

C'est l'écologie qui réduit les inégalités plutôt qu'elle ne les creuse.

C'est cette écologie-là que le PS soutient : celle qui permet aux citoyens de maîtriser les événements plutôt que de subir les décisions.

Quelques illustrations concrètes...

Au fédéral

Au fédéral, sous cette législature, nombreuses ont été les avancées en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Il y a d'abord eu cet acte fort au niveau du Parlement : l'intégration du développement durable dans le titre premier de la Constitution, grâce à la proposition du Sénateur Jean Cornil. Le développement durable devient, de la sorte, une référence pour nos élus actuels et futurs sur la manière de gouverner et de prendre des décisions.

Il y a eu ensuite un ensemble d'actions concrètes du Gouvernement. Pour le PS, il importait de mobiliser des budgets pour permettre aux gens de faire les travaux nécessaires aux économies d'énergie. Il fallait pour cela proposer des formules de prêts avantageux, des investissements via un tiers investisseur ou des déductions fiscales. C'est fait !

- Création du Fonds d'investissement dans les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics (Fedesco). Sa mission est d'investir dans les bâtiments publics fédéraux en effectuant des travaux qui économisent l'énergie. La capacité d'emprunt vient d'être portée à 10 mios €. Le premier département à avoir collaboré avec Fedesco fut le SPF Justice.

- Le soutien à l'isolation des maisons de particuliers par des prêts à des taux particulièrement bas suite à la création du Fonds pour la Réduction du Coût de l'Énergie (FRCE). Le FRCE dispose d'une dotation annuelle de 2 mios € et d'une capacité d'emprunt de 150 mios €. Le Fonds travaille en outre selon une formule de tiers investisseurs auprès des publics les plus fragiles qui n'ont pas les moyens d'emprunter même à des taux réduits.
- La possibilité d'utiliser une part de +/- 100 mios € du Fonds de démantèlement des centrales nucléaires (Synatom) pour offrir des prêts à des taux avantageux pour des projets verts (par exemple Fedesco et le FRCE). Pour le PS, il est logique – dans l'attente du démantèlement des centrales nucléaires (début en 2015) – que ces provisions soient affectées à des projets qui permettent de consommer moins d'énergie ou d'en produire durablement. A noter que ces moyens sont prêtés, et non donnés. Il n'est évidemment pas question que le consommateur paie deux fois le démantèlement des centrales.
- L'octroi de réductions fiscales pour soutenir la rénovation des habitations privées a été portée en 2007 à maximum 2000 € (intervention de 40% du montant des investissements pour tous travaux consentis) pour les propriétaires et les locataires qui effectuent des travaux d'installation de production d'énergie géothermique ou d'entretien de chaudière (sous le Gouvernement Arc-en-ciel, ces réductions s'élevaient en 2003 à maximum 600 € (intervention de 15 à 40% du montant des investissements en fonction de leur type, uniquement destinée aux propriétaires !)

L'Etat fédéral a également joué pleinement sa fonction d'exemple afin d'encourager l'ensemble des entreprises à effectuer des démarches similaires:

- création au sein de chacune des administrations publiques fédérales des Cellules de développement durable chargées de la mise en œuvre du Plan de développement durable susmentionné et d'encourager le « **greening** » au sein même des administrations fédérales.
- En décembre, le Gouvernement a approuvé le fait que chaque dossier qui est soumis à la décision du Conseil des Ministres doit être accompagné d'un test d'évaluation de l'incidence de la décision sur le développement durable (EIDDD) dont la pertinence est assurée par l'administration du Développement durable (SPP DD). Un inspecteur du développement durable en quelque sorte.
- Des guides d'achats de matériels et de véhicules durables ont également été rédigés à l'attention des administrations publiques fédérales afin que celles-ci puissent choisir au mieux des produits les plus durables et les moins polluants. A titre d'exemple, l'achat de bois labellisé durable a été encouragé.
- une réduction de 2,5 % de la consommation énergétique des départements ministériels par rapport à la moyenne des années 2003 à 2005 a été décidée dans le cadre du contrôle budgétaire de 2007. L'économie ainsi réalisée sur les crédits de fonctionnement sera affectée au remboursement d'investissements économiseurs d'énergie, via l'inscription sur des articles budgétaires **ad hoc**.

La Politique scientifique n'est pas non plus en reste : un budget de 65.4 mios € (hors frais de personnel) pour une période de 5 ans a été approuvé en 2005 pour un programme de recherche « La science pour un développement durable ».

Retenons encore le soutien à la création d'un parc d'éoliennes en mer du Nord. Tout le cadre réglementaire est en place. La garantie de soutien financier est prévue. Reste aux opérateurs à se lancer dans l'aventure...

En ce qui concerne nos engagements relatifs au protocole de Kyoto, le Gouvernement a réussi à obtenir un accord avec les Régions sur la répartition de l'effort Kyoto. Le Fédéral s'est engagé à supporter un effort additionnel à celui des Régions, compétentes en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Et ce à deux niveaux :

- D'une part, le Fédéral s'est engagé à acheter des droits d'émission – 2.46 millions de droits par an pendant 5 ans (12.3 mios au total) – via le financement de projets favorables à l'environnement, soit dans des pays industrialisés, soit dans les pays en développement. Ces projets sont analysés sur base de leur rentabilité (coût/nombre de droits reçus) mais également sur base de leur durabilité. Une grille d'analyse a été élaborée par des représentants du patronat, des syndicats et d'ONG Nord-Sud ou environnementales. Pour qu'un projet soit retenu, il faut qu'il réponde à ces deux exigences de rentabilité et de durabilité. Quelque 60 mios € ont d'ores et déjà été prévus pour soutenir ces projets de développement « verts »
- D'autre part, le Fédéral s'est engagé à adopter toute une série de mesures (comme Fedesco, les éoliennes, etc.) qui devront avoir comme effet une réduction de 4.8 mios tonne CO2 par an.

Au niveau régional

Le 15 mars dernier s'est tenu en Région wallonne un Conseil des Ministres spécialement centré sur la problématique de la lutte contre le changement climatique. 82 mesures y ont été prises dans le cadre du Plan Air-Climat. Notons par exemple ces mesures prises à l'initiative du PS:

- L'extinction de l'éclairage autoroutier en berme centrale entre 00h30 et 05h30. Cette initiative, qui sera progressivement mise en œuvre dès avril 2007, devrait permettre de diminuer de 25% la consommation d'énergie et de réduire de 7.000 tonnes l'émission annuelle de CO2.
- L'instauration d'un système d'incitant « écofiscal » qui serait attribué lors du renouvellement d'un véhicule. Cet incitant serait fonction de la diminution des émissions de CO2 constatée entre l'ancien et le nouveau véhicule. A contrario, un malus serait imposé pour le choix d'un véhicule plus polluant.
- Un soutien aux pouvoirs locaux par la mise en place, pour une durée de 24 mois, de 40 conseillers énergie, à raison d'un conseiller par commune ou groupe de communes.
- L'installation de centrales hydroélectriques mobiles (pouvant être enlevées dès que le débit l'impose en période de crue) pour la production d'électricité verte. Une première centrale pilote devrait être installée fin 2007 sur le site de Hun. L'objectif étant, d'ici à 2012, d'équiper 8 sites barrages-écluses de la Haute-Meuse. La production annuelle d'électricité en découlant est estimée à terme à près de 21% supplémentaires par rapport à la production annuelle d'électricité d'origine hydraulique en Région wallonne pour l'année 2005.

- L'intégration du critère environnemental comme critère spécifique lors de l'achat de véhicules par les administrations régionales (20% pour 10 % actuellement).
- La réalisation d'audits énergétiques des 50 bâtiments de plus de 1.000 m2 construits avant 2000 en vue de réduire de 15 % leur consommation énergétique à l'horizon 2012 ;
- L'octroi d'une subvention (90 %) aux 262 communes pour réaliser un audit énergétique d'un de leurs bâtiments afin de les sensibiliser à la recherche d'économie d'énergie
- La systématisation des impositions énergétiques pour tous les cahiers des charges de travaux;
- L'élaboration d'un « guide des bonnes pratiques » en matière d'économie d'énergie et de respect de l'environnement à l'attention des agents des administrations régionales et locales wallonnes.

Rappelons également :

- 120 éoliennes sont opérationnelles ou en voie de l'être. Cela représente une puissance de 264 MW, soit la somme de 156.000 ménages wallons ;
- Le soutien au développement de deux unités de production de biocarburants qui permettent une valorisation des filières végétales wallonnes ;
- Le développement d'un centre de compétences destiné à développer et à spécialiser la formation dans les métiers de l'environnement (à Mons). Un second centre propre aux métiers de l'eau a vu le jour à Verviers ;
- Les budgets consacrés au solaire thermique ont plus que quadruplé depuis le début de la législature ;
- La décision de produire 8% d'électricité à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2010 ;
- La décision de produire 8% d'électricité à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2010 ;
- L'augmentation du nombre de certificats verts qui est passé de 712.000 en 2004 à 823.400 en 2005, soit une progression de 15% de l'énergie verte produite ;
- L'installation de capteurs solaires, thermiques ou photovoltaïques n'est plus soumise à permis d'urbanisme ;
- Dans le cadre des programmes mobilisateurs (Plan Marshall) destinés à susciter des collaborations entre les universités, les entreprises et les organismes de formation, lancement de deux programmes de recherche consacrés à l'énergie. 10 projets ont été retenus dans le cadre premier appel à projet « Minergibat » consacré à l'efficacité énergétique des bâtiments. Les énergies renouvelables ont fait l'objet du second appel à projet ;
- Lancement d'un cluster « énergies renouvelables » visant à regrouper les entreprises actives dans ce domaine de pointe afin de créer des collaborations entre elles.

En région bruxelloises également, de nombreuses actions ont été entreprises par le Gouvernement :

- Octroi de nouvelles primes destinées à financer des travaux d'isolation des bâtiments (33 millions d'€ y seront consacrés en 3 ans) ;
- Octroi de subsides pour le lancement de « projets de construction exemplaires » (7 millions € en 2007) ;
- Introduction des primes Bruxell'Air pour réduire le trafic automobile. Elles permettent d'échanger sa plaque d'immatriculation contre un chèque et un abonnement de transports en commun ;
- Acquisition de crédits d'émissions via le fonds carbone de la Banque Mondiale. Cet investissement permet à la Région d'investir dans des projets de développement propre ;
- Actualisation du Plan Régional des Déplacements IRIS:
 - *Selon ce Plan, le Gouvernement s'engage à réduire de 20% le volume du trafic routier (véhicules/km) entre 1990 et 2010;*
 - *Cette réduction du trafic permettrait de réduire de 7,5% les émissions de CO2 dans le secteur du transport.*

Au niveau communal

Conscients de l'urgence d'une action en faveur du climat et du rôle clef que peuvent jouer les pouvoirs locaux dans la préservation d'un environnement de qualité, les 111 bourgmestres PS ont pris le 12 février 5 engagements concrets et réalisables pour agir au niveau local contre le réchauffement de la planète :

- Réduire la consommation énergétique propre de l'administration communale d'au minimum 20% d'ici à la fin de la législature ;
- Ne plus construire de nouveaux bâtiments «énergivores» ;
- Offrir aux citoyens des conseils pratiques relatifs aux techniques d'économie d'énergie dans leur habitat ;
- Assurer l'accès des citoyens aux prêts à taux réduit du Fonds pour la Réduction du Coût global de l'Energie et initiatives fédérales ;
- Soutenir la mise en place de groupements citoyens qui travaillent sur l'indépendance énergétique locale

Bref, à tous les étages, le PS s'est engagé à faire de la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement une réalité !

Propositions

Même si ce bilan est déjà impressionnant, **les efforts doivent aujourd'hui redoubler tant le défi est important !**

Les politiques se doivent de lancer des pistes et de dégager des moyens pour permettre de relever le défi de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Et ainsi inciter aux changements de comportements indispensables à la sauvegarde de notre planète et la préservation de notre qualité de vie.

Pour le PS, il y a **2 objectifs essentiels : encourager les économies d'énergie et favoriser le développement des énergies renouvelables.**

Comment réaliser ces objectifs ? En mobilisant des budgets et en développant des projets d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable !

1 / Le PS entend porter à 1 milliard d'€ le montant disponible dans le Fonds de démantèlement des centrales nucléaires (actuellement, ce montant est de 100 millions). Ce montant pourra permettre notamment des prêts aux particuliers à taux préférentiels pour des travaux d'économies d'énergies et la mise en œuvre de tiers investisseurs.

2 / Le PS veut effectuer un **prélèvement compensatoire sur les bénéfices des centrales nucléaires**. La plupart des centrales de production d'électricité en Belgique (dont l'ensemble des centrales nucléaires) ont déjà été amorties. Amortissement payé par le consommateur dans sa facture d'électricité. Dès lors que cet amortissement a déjà été réalisé, le coût de production est excessivement faible. Or, que constate-t-on ? Cette diminution du coût de production d'électricité ne s'est pas traduite dans une diminution du prix proposé par les fournisseurs d'énergie, mais bien dans une augmentation des bénéfices de ceux-ci, au détriment du pouvoir d'achat des particuliers et de la compétitivité des PME.

*On estime à +/- 430 millions d'€ par an le montant que pourrait rapporter ce prélèvement. Le PS entend **utiliser cet argent :***

- pour faire baisser le prix des factures d'électricité de nos concitoyens, en supprimant la part de la cotisation fédérale sur le prix de l'électricité (qui sert actuellement à financer notamment la CREG ou le Fonds Kyoto) ;
- pour permettre de réaliser des projets économies d'énergie et d'énergies renouvelables ;
- on pourrait également imaginer qu'une partie de ce prélèvement soit conditionnelle : elle viserait à inciter les producteurs d'énergie à effectuer des investissements respectueux de l'environnement. Si ces investissements sont réalisés, le prélèvement n'aura pas lieu.

Ces montants dégagés doivent permettre de développer un vaste programme d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des habitations, dans le cadre d'une « alliance pour l'emploi et l'environnement ». Cela implique une aide publique de soutien aux travaux économiseurs d'énergie (isolation des toitures, doubles vitrages, chaudières à condensation, panneaux solaires, etc...), en concertation avec les secteurs (architectes, constructions,...), les partenaires sociaux et le secteur de la formation. Cette alliance permettra aux ménages de réduire leur consommation propre tout en offrant une réelle opportunité de créer de l'emploi de qualité dans les secteurs de la construction, de la recherche en innovation, du transport, de l'architecture...

3 / Il faut par ailleurs constater que la libéralisation du secteur de l'énergie ne s'est donc pas traduite par une baisse de la facture d'électricité. Au contraire, on assiste à une augmentation de 6 à 15% des factures d'électricité (en fonction de sa consommation. 15% est la hausse qui affecte le petit consommateur – source Eurostat). **Dés lors, le PS entend instaurer un plafond maximum du prix de l'électricité**, comme la loi le permet, pour réguler ces dérapages de la libéralisation, accompagné d'une sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

4 / De plus, le PS entend :

- Obliger les Services Publics Fédéraux à réaliser un audit énergétique des bâtiments qu'ils occupent et ensuite à effectuer tous les investissements (via l'organisme de tiers investisseur FEDESCO) préconisés par cet audit dont le temps de récupération est inférieur à 15 ans ;
- Prendre des mesures en faveur des deux-roues : une réduction de 21 à 6% sur les équipements de sécurité pour les cyclistes et pour les motards ;
- Ou encore une réforme du système fiscal des voitures de sociétés qui tienne compte de critères environnementaux et qui pénalise fortement les voitures qui polluent beaucoup (au-delà de 150 g de CO₂/km) ;
- Sans oublier que le PS continuera à revendiquer un système de transports en commun de qualité

Au sujet d'un ministre du Climat, pour le PS, ce qui importe surtout c'est qu'une coordination existe au niveau fédéral pour que la question climatique puisse être abordée de manière transversale et que le souci de réduire les émissions de la Belgique percole dans l'ensemble des décisions politiques (en matière de mobilité, fiscalité, fonction publique, bâtiments publics, coopération au développement, ...). A ce titre, le PS plaide pour que le Secrétaire d'Etat au développement durable soit directement rattaché au Premier ministre, afin d'assurer cette transversalité et qu'il soit spécifiquement et prioritairement chargé du changement climatique.

Enfin, le PS tient à rappeler avec insistance qu'il **n'est pas question de revenir sur la loi de sortie progressive de l'énergie nucléaire**. L'énergie nucléaire ne représente pas une énergie durable à long terme. Elle est limitée en quantité : si toute l'électricité mondiale était produite à partir de l'énergie nucléaire, il n'y aurait de réserve suffisante que pour maximum 5 ans (selon certains experts du GIEC – le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Il faut sérieusement réfléchir au développement d'énergies alternatives et réorienter massivement les investissements vers des énergies réellement durables.

Conclusion

Pour le PS, la lutte contre le réchauffement climatique, c'est l'affaire de tous.

Toutes les forces vives de la société seront nécessaires : politiques, partenaires sociaux, associations, citoyens...

Mais ce combat ne doit pas se faire aux dépens des plus faibles. Il faut conscientiser tout un chacun, et les efforts doivent être adaptés aux situations personnelles. Ils doivent être proportionnels aux capacités de chaque personne. Le PS prône donc une approche sociale de l'écologie.

Pour le PS, le débat n'est pas de savoir si on est pour ou contre l'écologie. Le débat est de savoir quelle est la manière la plus juste pour la société d'être écologique. Pour le PS, la réponse se situe dans l'écologie sociale.

Henri Simons